

**COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 27 aout 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 aout, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de JOSSIGNY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Jossigny, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrick MAILLARD.

Monsieur le Président, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Monsieur Henri ESCH a été désigné pour remplir cette fonction.

Présents: Mmes PAULINO et THOMAS

Mrs COUIC, ESCH, FEAUVEAU, GROSBOIS, HENRIOL et TOINON

Absents Excusés :

Mr FATIS pouvoir à Mr COUIC

Mme THOMAS, BRANDSTAETTER, Mme CHEVALLIER,

Mrs POTTIER, EZINE et ROSA,

Secrétaire de séance : Mr ESCH

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont pris connaissance du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 juin 2024 et s'ils ont des observations à formuler.

Aucune observation n'étant formulée, **LE CONSEIL APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 juin 2024.

DELIBERATION N°2024-14- DECISION MODIFICATIVE N°1

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune doit acquérir suite à une décision de justice rendu par le juge des expropriations une parcelle cadastrée section A N°73, et qu'elle doit pour ce faire recourir à l'emprunt décide de procéder aux mouvements suivants :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE d'inscrire au budget la décision suivante :

Chapitre 21 – Article 2115 – pour 600 000€

Chapitre 16 – Article 1641 - pour 600 000€

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

**DELIBERATION N°2024-15
ADHESION AU GIP ID 77**

Exposé des motifs :

Le département de Seine et Marne a constitué avec ses organismes associés intervenant en matière d'ingénierie territoriale un groupement d'intérêt public (GIP) de coordination régie par les dispositions des articles 98 à 122 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, « ID 77 »

Ce groupement a ainsi été pensé comme un interlocuteur unique devant faciliter l'accès des communes et groupements de collectivités seine-et-marnais aux compétences et ressources disponibles en matière d'ingénierie, ainsi qu'il ressort de sa convention constitutive.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au Groupement d'intérêt public « ID 77 »
Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide :

Article 1 : d'adhérer au Groupement d'intérêt public «ID 77 »

Article 2 : d'approuver la convention constitutive intégrant ses avenants n°1, 2 et 3 jointe en annexe, et d'autoriser son exécutif à la signer.

Article 3 : d'autoriser son exécutif à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et en particulier d'en informer le Groupement d'intérêt public.

Article 4 : de désigner Monsieur MAILLARD, comme représentant de la commune au sein de l'assemblée générale du GIP « ID 77 ».

DELIBERATION N°2024-16 INTERCOMMUNALITE – Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges - Approbation du rapport de charges de la CLECT du 10 juin 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-5,

Vu le Code des impôts et notamment son article 1609 nonies C,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative à la simplification de la coopération intercommunale et notamment son article 86,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire,

Vu l'avis préalable favorable unanime de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées lors de la séance du 10 juin 2024.

Vu la délibération n°2024/050 du Conseil communautaire du 24 juin 2024 portant approbation à l'unanimité du rapport de la CLECT du 10 juin 2024.

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ❖ **APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de charges en date du 10 juin 2024 tel que joint en annexe.

DELIBERATION N°2024-17

CONVENTION DE PARTENARIAT – CINE SENIOR VILLE 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la proposition de convention 2025, présentée par Le Cinéma le Cinq de Lagny sur Marne destiné à faciliter l'accès au cinéma des plus de 60 ans lors des séances mensuelles « ciné-sénior », le prix des places est de 6 euros avec une prise en charge à hauteur de 2.5 euros par la commune, soit un delta de 3.5 euros par place restant à la charge de l'utilisateur.

Considérant le rapport présenté par Monsieur le Maire;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE la convention 2025 présentée par le Cinéma le Cinq de Lagny sur Marne et **CHARGE** Monsieur Le Maire de signer tous les documents afférents à cette décision.

DELIBERATION N°2024-18

CONSULTATION POUR AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DE MOBILITES EN ILE DE FRANCE ARRETE PAR LE CONSEIL REGIONAL

Vu le code général des collectivités,

Vu la consultation pour avis sur le projet de plan de mobilités en Ile de France arrêté en conseil régional

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal donne un avis favorable, à l'unanimité, sur le projet de plan de mobilités en Ile de France arrêté par le conseil régional

DELIBERATION N°2024-19

Tarification de la soirée du samedi 5 octobre 2024

Monsieur Le Maire informe que la commission animation a décidé la mise en place d'une tarification pour le diner dansant « Paëlla » du samedi 5 octobre 2024

il est proposé au Conseil Municipal de le fixer comme suit :

- Tarif par personne habitant Jossigny : 18 €
- Tarif pour les accompagnants extérieurs à Jossigny : 25 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide** de fixer les tarifs de la soirée Latino comme suit :

- Tarif par personne habitant Jossigny : 18 €
- Tarif pour les accompagnants extérieurs à Jossigny : 25 €

Mr le Maire fait part des différents points d'informations :

-Arrivé de Franck pour remplacement de Ghislain.

-Tournage d'un film au Château de Jossigny du 15 au 23 octobre avec restriction de circulation sur de Tournan afin de limiter l'impact sonore.

-Comme l'an passé, récupération d'une classe (tables et chaises) Don de la mairie de Collègien

Manifestations :

- 5 octobre : soirée Paëlla
- 5 et 6 octobre : Journée des plantes et art du Jardin
- 12 octobre au soir : Octobre rose – Pièce de théâtre à la Grange aux Dimes
- 14 novembre : Journée de l'obésité
- 23 novembre : marché gourmand
- 8 décembre : repas des anciens
- 14 décembre : spectacle des enfants

Mr COUÏC rappelle qu'il y a besoin de bras pour l'organisation du Maratrail, le 29 septembre 2024.

Une aide par les bénévoles de la commune serait envisagée.

Mr FEAUVEAU fait part qu'une réunion travaux sera prévue semaine prochaine.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h30